Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260129-377_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

377/20

EC/TC

# COMMUNE DE GUERLESQUIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absent : Aurélien FERRAND
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

**Objet : Convention « Entretien du centre commercial Ar Roudour »**

Les agents des services techniques de la commune assurent l'entretien du centre commercial, de ses abords et des parties communes de la copropriété.

Une convention versée en annexe entre la commune de Guerlesquin et le syndicat de copropriété « Barrain Immo » représentant l'ensemble des copropriétaires du centre commercial Ar Roudour régit les modalités d'intervention des services techniques.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de signer cette convention avec « Barrain Immo » représentant l'ensemble des copropriétaires du centre commercial Ar Roudour.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative aux modalités d'entretien du centre commercial Ar Roudour par les services techniques.**

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (FINISTÈRE)

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY